



2025 / 1809



2025 / 191



2025 / 009

SALON DAGUERRE 2025

ORGANISATEUR:

Le 18e Salon International Daguerre (ci-après "Salon Daguerre") est organisé par le Photoclub Paris Val-de-Bièvre, 28 ter rue Gassendi 75014 PARIS, France.

CONTACT:

Commissaire:

Emmanuel Lore

Email:

commissaire@salondaguerre.paris

Website de candidature:

<http://www.salondaguerre.paris> Cliquer sur "Soumettre"

Website:

<http://www.salondaguerre.paris>

SECTIONS :

5 sections, toutes digitales :

- | | | |
|-----------------------------|------------------------|------|
| ● Libre couleur | (Couleur seulement) | PIDC |
| ● Libre monochrome | (Monochrome seulement) | PIDM |
| ● Escalier(s) | (Monochrome seulement) | PIDM |
| ● La beauté du geste | (Couleur seulement) | PIDC |
| ● Du flou | (Couleur seulement) | PIDC |

FRAIS DE PARTICIPATION :

Tarifs individuels-tous pays:

1 section	2 sections	3 sections	4 sections	5 sections
15 euros	23 euros	23 euros	28 euros	28 euros

Les discounts ne sont pas autorisés.

Les frais de participation sont à régler au moment de l'enregistrement des photos sur le site dédié. Le paiement se fait via Paypal ou par carte bancaire via Paypal. Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les photos ne seront ni jugées, ni projetées.

CALENDRIER :

Date limite de réception :	11 mai 2025 à 24:00 (heure de Paris)
Jugement finalisé le:	08 juin 2025
Notifications des résultats :	15 juin 2025
Envoi des prix :	07 août 2025
Galerie en ligne:	29 juin 2025
Catalogue sur le site :	07 août 2025
Page de statut dispo. sur le site du Salon:	08 juin 2026

Projection : jeudi 19 juin 2025 dans les locaux du Photoclub Paris Val-de-Bièvre, 28 ter rue Gassendi 75014 PARIS, France.

JUGES :

Toutes sections:

- Marcel VAN BALKEN, MFIAP- EFIAP/d3- MPSA (Pays-Bas),
- Christian DEVERS, MFIAP et EFIAP platinum (Belgique),
- Béatrice PANAJOL (France).

Règles de la PSA pour le processus de jugement

- Le Salon se déroulera conformément aux règles de PSA.
- Les images d'un participant ne seront pas présentées aux juges consécutivement.
- Les quatre images d'un participant seront réparties sur quatre tours de jugement dans cette section.
- La distribution des images se fera dans le même ordre de tour que celui soumis par le participant.
- A aucun moment un juge ne pourra voir toutes les images du participant ensemble.

PRIX ET RECOMPENSES:

Un total de 700 euros de prix

Récompenses pour le meilleur auteur :

- **Un prix de 300 euros et un insigne bleu spécial FIAP récompensent le meilleur auteur du Salon.**
Le classement du meilleur auteur sera effectué selon les règles de la FIAP (plus grand nombre d'acceptations toutes sections confondues).

Récompenses pour chaque section du Salon Daguerre, par ordre de classement :

- **Des médailles d'or** PSA, FIAP et FPF récompensent les meilleurs travaux,

- **Des médailles d'argent** PSA, FIAP et FPF récompensent les meilleurs travaux,
- **4 Rubans bleu FIAP** récompensent les “coups de cœur des juges”, ou les meilleurs travaux non récompensés dans l'ordre du classement.
- Un **trophée FPF** (trophée physique) récompense le meilleur auteur adhérent FPF de chaque section (nombre maximum de points par section, un trophée par section).

Récompenses pour le meilleur club :

- **Un prix de 400 euros** récompensera le Meilleur Club.
Pour participer au classement du meilleur club, trois conditions sont nécessaires :
 - Que le club soit affilié à une fédération photographique nationale,
 - Un minimum de trois participants à un club doivent participer et payer leurs frais d'inscription individuels. Les récompenses du club seront envoyées à une adresse unique communiquée par le responsable du groupe identifié.
 - Le meilleur club sera celui qui réunira sur ses 8 meilleures images le total le plus élevé des notes attribuées. En cas d'ex-æquo, les juges choisiront le club gagnant.

NOTIFICATION DES RESULTATS :

Chaque auteur reçoit la notification de ses résultats à l'adresse mail qu'il aura préalablement communiquée lors de son inscription.

Toutes les médailles, trophées et tous les rubans seront envoyés par poste. Les certificats électroniques seront téléchargés à partir du site Web.

CATALOGUE :

Un catalogue comprenant les photographies primées et de nombreuses photographies acceptées sera mis à disposition de tous les participants par voie numérique.

Le catalogue sera téléchargé à partir d'un lien qui sera communiqué à chaque auteur.

Le catalogue sera consultable sur le site web du salon (<http://www.salondaguerre.paris>).

INSCRIPTIONS NUMERIQUES:

Les participants doivent remplir un formulaire d'inscription en ligne sur le site officiel du Salon et soumettre leurs candidatures en ligne : <http://www.salondaguerre.paris>

- Les photos doivent être au format JPEG, avec des dimensions maximales de 1920 pixels horizontaux et 1080 pixels verticaux maximum à 300 dpi, avec une valeur de compression JPEG de 7 à 12. La taille maximale du fichier est de 2 Mo. Veuillez noter que les images de portrait ne doivent pas dépasser 1080 pixels verticalement.
- Les Salons ne sont pas autorisés à redimensionner les images surdimensionnées. Dans de tels cas, le participant est tenu de soumettre à nouveau sa candidature avec des images de taille appropriée.

ACCEPTATIONS ET RÉCOMPENSES :

Méthode de jugement des images

Le jugement aura lieu au Photoclub Paris Val-de-Bièvre, 28 ter, rue Gassendi, 75014 Paris-France.

Le jury jugera toutes les sections.

L'attribution des prix se déroulera au même endroit et sera faite par tous les juges présents regardant les images ensemble.

Les images numériques seront affichées sur un écran 4K Panasonic TX-55GZ1000 dont les couleurs seront calibrées. L'équipement de projection affichera les images à exactement 100 % de leur résolution (c'est-à-dire que les images ne seront pas agrandies au-delà de leur résolution native).

Ratio d'acceptation cible

- La plage d'acceptation cible ne dépassera pas 30 % dans chaque section.
- Aucune image ne peut recevoir plus d'un prix individuel dans une section, mais dans les circuits, une image peut recevoir un prix dans différentes sections du salon. Un seul prix peut être décerné à un participant dans une section donnée.
- Pour les sections comprenant plus de 230 images, pas plus de 10 % des acceptations peuvent recevoir des médailles/récompenses.

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU SALON DAGUERRE :

EXIGENCES RELATIVES AUX IMAGES ET AUX INSCRIPTIONS : Ce concours est ouvert à tous ; toutefois, une inscription peut être rejetée lorsque le président de l'exposition estime que l'inscription n'est pas conforme aux règles du Salon et à son règlement. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

Aucune récompense ni acceptation ne sera accordée à un participant figurant sur la liste des pénalités PSA pour violation de l'éthique. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables dans ces circonstances.

“PSA Star Rating” : Pour recevoir le crédit “PSA Star Rating” approprié, les participants doivent fournir leurs noms et pays exactement les mêmes dans chaque salon. Les pseudonymes ne sont pas autorisés. Veuillez contacter PSA en cas de changement de nom ou de déménagement dans un autre pays. Utiliser son nom différemment dans différents salons expose le participant au risque que bon nombre de ses acceptations ne soient pas reconnues par “PSA Star Ratings”.

Reproduction : Le participant autorise les sponsors à reproduire gratuitement tout ou partie du matériel présenté pour publication et/ou affichage dans des médias liés au Salon. Cela peut inclure une publication en basse résolution sur un site Web. PSA peut demander une autorisation spécifique aux participants pour reproduire les images présentées dans ses supports pédagogiques. Les conditions de cette autorisation seront convenues d'un commun accord entre le participant et PSA, sauf dans les cas où l'image présentée est jugée contraire à la politique d'éthique de PSA. Dans ces cas, l'image peut être reproduite par PSA sans l'autorisation supplémentaire du participant, à des fins pédagogiques ou pour illustrer de graves violations des règles de l'exposition. Pour ces reproductions, le nom du participant ne sera pas divulgué.

Les candidatures des participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites dans des documents liés à l'exposition ne seront pas acceptées. L'exposition n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation abusive du droit d'auteur.

Réutilisation des images acceptées : Toute image acceptée dans ce Salon, lors d'une édition passée ou présente, ne peut pas être à nouveau inscrite dans la même catégorie de classement par étoiles dans les prochaines éditions de ce Salon. Elle peut, bien entendu, être inscrite dans toute autre compétition reconnue par PSA, **mais doit toujours avoir le même titre**. Le changement de titre dans une autre langue n'est pas autorisé.

Inscription : Une inscription comprend jusqu'à quatre (4) images inscrites par un seul participant dans la même section. La même image ne peut recevoir plus de vingt (20) acceptations au total (par catégories de "Star" PSA). Les images identiques ou similaires ne sont pas autorisées dans la même section ou dans des sections différentes du même Salon, comme déterminé par les juges ou le président du Salon. Les images similaires sont celles qui sont pratiquement équivalentes, comme défini sur cette page : <https://psa-services.org/pdf/Practical-Equivalence.pdf>. Lorsqu'un ensemble d'images similaires est téléchargé par le participant, toutes les images similaires dans toutes les sections seront disqualifiées. Attention : bien que des images similaires puissent être présentées dans différentes expositions, ces images et ces acceptations peuvent être refusées par le processus d'examen distinct associé aux demandes de "Stars", "Diamonds" et "Galaxies" PSA. Pour éviter toute déception, ne présentez pas d'images pratiquement équivalentes.

Titres : chaque image doit avoir un titre unique qui se rapporte au contenu de l'image. Ce titre unique doit être utilisé pour la présentation de cette image dans toutes les compétitions reconnues par le PSA. Les titres doivent comporter 35 caractères ou moins. Aucun titre ne doit être visible pour les juges et rien dans l'image ne doit identifier le participant. Les titres ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture d'appareil photo tel que IMG_xxxx). Les titres ne doivent pas être constitués d'identifiants personnels éventuellement augmentés d'un numéro ; et ne peuvent pas inclure de mots tels que « sans titre » ou « sans titre ». Les titres ne peuvent pas être constitués uniquement de chiffres, à moins que ces chiffres ne soient contenus de manière visible dans l'image, comme le numéro d'un concurrent dans une course. Lors de la saisie des titres, les exposants peuvent utiliser les jeux de caractères Latin1 ou Latin2 (ISO-8859-1 ou ISO-8859-2) qui autorisent les signes diacritiques (é, ñ, ü, à, ç, ś, etc.). Bien que les textes écrits dans des systèmes d'écriture non latins (Hanzi, cyrillique, arabe, devanagari, etc.) puissent être acceptés par les logiciels du Salon, cette pratique est déconseillée car elle peut donner des résultats imprévisibles dans les galeries, les catalogues et peut être rejetée dans les candidatures "Star Rating".

Couleur et monochrome : les images couleur et monochromes provenant de la même capture qui partagent un contenu pictural substantiel en commun seront considérées comme la même image et devront recevoir le même titre.

PROTECTION DES DONNÉES :

En participant à ce Salon, vous consentez explicitement à ce que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses physiques et les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs du Salon à des fins associées à ce Salon.

Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un parrainage ou une accréditation à cette exposition.

Vous reconnaissez, acceptez et acceptez qu'en participant à ce Salon, votre statut de participation qui

comprend votre nom et prénom, le nom du pays utilisé lors de l'inscription au Salon, le nombre de sections inscrites et le nombre de photos inscrites dans ces sections seront rendus publics dans une liste publiée et que les résultats de votre inscription seront rendus publics dans la galerie du Salon et dans le catalogue du Salon. Vous acceptez également la politique concernant le non-respect des règles de PSA.

THÈMES, SUJETS ET DEFINITIONS:

Création et propriété des images

Dans toutes les sections du Salon, les images doivent provenir de photographies réalisées par le participant. Elles ne doivent pas incorporer d'images identifiables produites par quelqu'un d'autre (par exemple : clipart, ciels de remplacement ou images de stock). Les images créées en tout ou en partie par un logiciel de création d'images (souvent appelées images « IA ») ne sont pas autorisées. L'édition ou la modification des images est autorisée dans les limites spécifiées dans les définitions de section pertinentes disponibles ici <https://psa-photo.org/page/division-definitions> .

Toute personne soumettant ou tentant de soumettre une image entièrement générée par l'IA, qui ne serait pas initiée par une capture de lumière du photographe lui-même, à un Salon, à un média social, à un événement ou une publication de la Photographic Society of America, à des fins autres que éditoriales, sera interdite de PSA pendant une période de allant de 3 ans une interdiction à vie.

Conditions applicables à toutes les sections

La règle fondamentale qui doit être respectée à tout moment et qui s'applique à toutes les sections proposées dans les Salons ayant la reconnaissance PSA est que le bien-être des créatures vivantes est plus important que n'importe quelle photographie. Cela signifie que des pratiques telles que l'appâtage de sujets avec une créature vivante et le retrait d'oiseaux de leurs nids, dans le but d'obtenir une photographie, sont hautement contraires à l'éthique, et de telles photographies ne sont pas autorisées dans les Salons reconnus par PSA. En aucun cas, une créature vivante ne peut être placée dans une situation où elle sera tuée ou blessée dans le but d'obtenir une photographie. Les images qui montrent des créatures vivantes en train d'être nourries, des animaux, des oiseaux ou des reptiles en captivité ne sont autorisées en aucune circonstance.

Il existe également une attention concernant l'utilisation de la photographie aérienne, à l'aide de drones, d'hélicoptères ou d'avions volant à basse altitude. Ces derniers ne doivent pas causer d'interférence avec d'autres individus ou animaux qui perturberaient leur activité normale ou perturberaient la façon dont un individu ou un animal interagit avec son environnement. Les participants aux expositions reconnues par PSA doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur associées à la photographie aérienne dans le pays dans lequel l'image a été prise.

L'entrée dans les Salons reconnus par PSA est conditionnée à l'acceptation des politiques ci-dessus. Les images doivent être conformes aux définitions de division et de section répertoriées sur le site Web de PSA et aux autres conditions. Les images qui ne sont pas conformes seront disqualifiées par les juges.

Définition "Couleur PSA"

La catégorie d'image pour la couleur PID doit être une image couleur. Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant l'impression d'avoir été modifiée par un virage partiel, un virage multiple ou par l'inclusion d'une couleur d'accompagnement sur une image monochrome est considérée comme une image couleur.

Définition de la photographie Monochrome (PSA)

Une image est considérée comme monochrome uniquement si elle donne l'impression de ne pas avoir de couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris qui peuvent inclure du noir pur et du blanc pur) ou si elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été virée d'une seule couleur sur toute l'image (par exemple par sépia, rouge, or, etc.).

Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant l'impression d'avoir subi un virage partiel, des virages multiples ou par l'inclusion de couleurs ponctuelles ne répond pas à la définition de monochrome et doit être classée comme une œuvre en couleur.

Les images monochromes ne peuvent pas être saisies dans les sections couleur du PPD ou du PID.

Définition de la photo Monochrome (FIAP)

Une œuvre noir-blanc allant du gris foncé (noir) au blanc très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie monochrome ; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous patronage FIAP.

Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur.

Définition de la division PID

La division PID comprend la photographie à sujet ouvert ou général. Il n'y a aucune limitation sur le sujet ou les techniques utilisées pour la capture d'image ou le post-traitement autres que les restrictions décrites dans les déclarations PSA sur l'intelligence artificielle, la création d'images et sa paternité, et le sujet, qui s'appliquent à toutes les divisions. Ces restrictions incluent les éléments d'image interdits non créés par le participant (par exemple, les textures, les ciels de remplacement provenant de logiciels tiers, les cliparts ou les images de stock).

Les sections "libres" ont un contenu thématique sans restriction et peuvent inclure des images créatives. Les sections thématiques PID ont des définitions spécifiques qui aident à la fois les juges et les participants.

Définition de la section "Escalier(s)" PIDM

Il s'agit, dans cette section, **de photographier un ou des escaliers**. Que vous fassiez des photographies d'architecture, de la photo de rue ou de la mise en scène, dans tous les cas, l'escalier/les escaliers doit/doivent être des éléments centraux de l'image.

Définition de la section "La beauté du geste" PIDC

Les images de cette section ont pour objectif de chercher la beauté du geste, sa perfection, son acmé, le moment magique où le corps du danseur, du sportif, du comédien, de l'acrobate... trouve son équilibre, sa grâce, sa légèreté, sa puissance. Le moment où les mains de l'artisan, de l'artiste, de l'enfant... nous enchantent.

Définition de la section "Du flou" PIDC

Dans cette section, tous les types de flou sont possibles, du flou de mise au point au flou de mouvement, du flou de bougé au flou de filé. Pour ce thème, nous attendons un parti pris sur le flou, des images toutes floues ou dominées par le flou, que vous fassiez du flou un élément essentiel de vos images. Toutes les techniques sont autorisées. La photo créative est autorisée dans cette catégorie.

RÈGLES SPÉCIFIQUES AU SALON :

- Les images acceptées lors des précédentes éditions du Salon International Daguerre, ou les images considérées par le comité organisateur comme étant sensiblement les mêmes, ne sont pas éligibles pour l'inscription dans aucune des sections.
- Médailles et autres récompenses : Les médailles et les rubans seront envoyés par courrier "first class" à la date spécifiée sur le site Web du Salon. Il incombe au participant de s'assurer que l'adresse qu'il fournit lors de son inscription à l'exposition est une adresse postale valide. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la non-livraison des récompenses.
- Exigences relatives à l'adresse électronique : Il incombe au participant de s'assurer qu'il est facilement joignable par le président du salon via l'adresse électronique fournie lors de son inscription sur le site Web du salon.
- Avertissement : le fait de se désinscrire de la liste de diffusion de cette exposition avant la publication des catalogues du salon peut entraîner la non-réception d'informations importantes sur le salon.
- Le participant accepte que les images envoyées à ce concours puissent être utilisées dans différents outils de communication du Photoclub Paris Val-de-Bièvre (site internet, site du Salon, Facebook, Instagram, publications ainsi que pour le catalogue du Salon) sans utilisation commerciale.

Contact pour toute question:

Pour toute question et/ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Emmanuel LORE - Commissaire du Salon à l'adresse : commissaire@salondaguerre.paris
Photoclub Paris Val-de-Bièvre - 28 ter rue Gassendi 75014 PARIS - France.

En cas de différences entre les règles PSA/FIAP, toutes les candidatures devront se conformer à la plus stricte de ces définitions pour que les acceptations soient validées par toutes les Organisations Internationales accordant une reconnaissance ou un patronage. (Mettez-le en rouge.)

Le concours se déroule conformément aux règles du PSA et de la FIAP.

Les conditions précitées et les conditions suivantes (PSA et FIAP) sont à respecter pour prétendre participer au 18e Salon Daguerre.

Règles FIAP :

Chaque participant aux salons FIAP doit respecter les règles de la FIAP et se conformer au règlement du présent document et du document 038/2023.

Chaque auteur dont l'image présente des soupçons de non-conformité au règlement ou aux définitions de la FIAP peut se voir demander par l'organisateur ou par la FIAP de soumettre le fichier de capture original (fichier contenant les données enregistrées par le capteur : les fichiers RAW ou les fichiers JPEG originaux non retouchés), plus le fichier des images immédiatement avant et immédiatement après l'image contestée. S'il ne fournit pas les fichiers demandés, il pourra être sanctionné.

Les noms des participants sanctionnés seront inscrits sur une liste qui sera communiquée aux organisateurs des salons FIAP. Leur participation à toute manifestation de la FIAP sera restreinte ou interdite selon le cas. En outre, ils ne pourront pas être nommés juges des salons FIAP, ni participer à un salon sous Patronage FIAP, ni organiser un salon avec le patronage de la FIAP, ni demander des distinctions FIAP, et ils perdent également tout droit d'utiliser les distinctions FIAP qui leurs ont été précédemment décernées.

IMPORTANT : En ce qui concerne les images numériques, les auteurs doivent conserver intactes, sans modification, les métadonnées d'origine des images. En cas de litige relatif à la non-conformité des images au règlement de la FIAP, le fait que la FIAP ne puisse pas accéder à ces données importantes pourra entraîner une sanction pour l'auteur.

Toute personne reconnue coupable d'avoir utilisé des matériaux photographiques qui n'ont pas été capturés via un appareil photographique par cette personne sera exclue à vie des activités de la FIAP.

Les personnes assurant la présidence du salon, les personnes étroitement associées à l'organisation du salon et les personnes chargées de l'utilisation des logiciels du salon ne sont pas autorisées à participer au salon.

Sanctions: Chaque participant aux salons FIAP reconnaît qu'il encourt des sanctions en cas d'infraction au règlement de la FIAP (Voir document FIAP 038/2023).

AVIS FIAP : Afin d'avoir une autorité légale sur ceux qui ne respectent pas les règles de la FIAP, l'organisateur doit s'assurer que tous les participants d'un événement en ligne sous Patronage FIAP cochent une case à côté de laquelle le texte suivant est indiqué :

« J'accepte expressément le document FIAP 040/2023 « Conditions et règlement pour le Patronage FIAP » et le document FIAP 038/2023 « Sanctions en cas de violation du règlement de la FIAP et de la liste rouge ». J'ai notamment pris connaissance du chapitre II « Règlement relatif aux manifestations photographiques internationales organisées sous le patronage de la FIAP » du document FIAP 040/2023 dont les sections II.2 et II.3 énoncent les règles de participation de la FIAP ainsi que les sanctions prévues en cas de violation du règlement de la FIAP et de la liste rouge. »

Les images créées par l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans ce salon ! Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie !

Conditions FIAP:

Les images créées par l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans ce salon ! Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie !

Par le seul fait de soumettre ses photographies ou fichiers à un salon sous patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes:

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux tels que capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter toute enquête éventuelle.

REGLES PSA :

Non conformité

Consultez la politique éthique de PSA sur <https://psa-photo.org/page/ethical-practices> .

Consultez la déclaration de PSA sur le sujet photographié, la déclaration sur l'intelligence artificielle et la création d'images et la paternité à l'adresse <https://psa-photo.org/page/division-definitions>

Si un participant soumet une image qui semble non conforme, le président ou les juges peuvent demander le fichier brut ou non édité de l'image soumise pour vérifier la conformité, y compris la paternité. Pour les images composites tous les fichiers sont requis. Ces candidatures peuvent être transmises à PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique. Les participants qui ne répondent pas à cette demande ou qui ne coopèrent pas avec l'équipe d'enquête peuvent être pénalisés.

PSA se réserve le droit d'enquêter sur toutes les plaintes, d'imposer des pénalités si cela est jugé nécessaire, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles de PSA et d'ajouter le nom du participant à la liste des pénalités de PSA qui est partagée avec les présidents de PSA et de FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions en s'inscrivant à l'exposition.

Agences et autres soumissions indirectes

- Les agences et les entités tierces qui traitent ou soumettent des images au nom d'un participant doivent s'inscrire auprès du Salon. Cela permet de s'assurer que l'agence et les participants sont au courant des règles avant de soumettre des images. Les agences qui soumettent fréquemment des images qui enfreignent les règles peuvent également être pénalisées.
- Les participants seront tenus responsables du respect des règles de participation et seront passibles de sanctions pour toute violation des présentes conditions de participation ou de la déclaration d'éthique de PSA, qu'ils soumettent des images par l'intermédiaire d'un tiers ou non.

AVIS PSA :

Lorsque les participants remplissent le formulaire d'inscription pour soumettre une candidature, ils verront le texte suivant qu'il devront valider pour confirmer qu'ils ont lu ces conditions de participation: « Je confirme par la présente que j'ai lu et compris et que j'accepte les conditions d'inscription de cette exposition. J'ai lu et compris le document PSA qui se trouve ici : https://psa-photo.org/resource/resmgr/pdf/exhibitions_exhibition-entrants-agreemen.pdf

Je suis conscient que PSA peut appliquer des sanctions en cas de non-respect de ces conditions d'inscription »

La non-validation de ces conditions de participation signifiera que la candidature ne sera pas traitée.

En cas de divergence entre les versions française et anglaise du présent règlement, la version anglaise s'appliquera et prévaudra.

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by the Photographic Society of America (PSA), the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.

Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA *Who's Who of Photography* and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers worldwide. For information on membership and the many services and activities of PSA, contact:



Photographic Society of America
706 N. Broadway Avenue
Oklahoma City, OK 73102
405-843-1437
Toll Free (US) 855-772-4636
E-mail: hq@psa-photo.org
Website: psa-photo.org

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2025/XXXX



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net